L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 FEVRIER 1857.

Imprimé et publié par
MM. INSLEE & Co.,
PROPRIETAIRES.
A. N. DUPOUR,
S. HARDY.
Bureau : Rue Conti et
Chartres.

NOUVELLES-ORLEANS:
MARDI, 17 FEVRIER.

Abonnements par semaine.

L'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine aux prix ci-après et aux conditions suivantes.

Prix de souscription de chaque jour.

Pour les abonnés à l'Amérique du Sud, ajouter 25 centimes par jour.

Dépêches Télégraphiques.

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Suite des avis par l'Europa.

PRISE DE BUSHORE PAR LES ANGLAIS.

Bombardement de Canton.

Incendie des Factoreries.

New-York, 15 février.—Les détails de la prise de Bushore sont ici reçus. Bushore a été proclamé territoire anglais et port libre.

Chine.

Les Factoreries de Canton ont presque toutes été brûlées.—Le feu avait pris encore ce que fait quarante maisons, mais on pensait qu'il détruirait d'autres. La flotte avait de nouveau ouvert le feu sur la ville.

Congrès.

Washington, 13 février.—Le Sénat a voté le bill des terres du Minnesota et le bill de la Chambre ordonnant la vente d'une route carrossable pour le Oregon.

Le Compromis a la Chambre. Le comité chargé de l'examiner, et de le modifier, en fera, selon toute probabilité, un rapport le 19 ou le 20.

Bateaux à vapeur.

Vicksburg, 14 février.—Arrivée de deux jours en face de Vicksburg, le Swan partira demain à 5 heures; le R. W. Powell à 1 heure de l'après midi; le John Hancock à 2 heures et le J. C. Fremont à 3 heures. Le Sunny Side partira demain à 4 heures; le Fairchild, à 5 heures; le Madison à 6 heures; le Simons, aujourd'hui à 1 heure du matin; le Shotwell à 5 heures; le Belle City à James Johnson à 7 heures, et le Pearl et le J. J. Woodward à 8 heures. Le Southern Bell est à l'hôpital.—Le M. Kea a 10 heures.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 16 février.—Il n'y a encore quorum ni au Sénat ni à la Chambre aujourd'hui et le Sénat ne peut siéger.

Chambre.—La Chambre des Représentants a disposé de quelques affaires locales. M. Simmes a présenté un bill qui, en réalité ne portait aucune de ses propositions relatives au bill de l'avant que le fait ait été signalé, et qu'il ait été soulevé, il a été rejeté par 41 voix contre 40.

Le bill qui ordonne la vente des terres du Sud a été adopté par 41 voix contre 40.

Le bill qui ordonne la perception des taxes à la Nouvelle-Orléans a été adopté par 41 voix contre 40.

La Chambre a ensuite concouru au bill du Sénat affectant les droits des prisonniers de guerre. Le bill a été adopté par 41 voix contre 40.

Le bill qui ordonne la représentation. Un bill pour accorder des terres aux chemins de fer de Vicksburg, Shreveport et Texas a également été adopté par 41 voix contre 40.

Le bill de M. Wright pour venir au secours des prisonniers de guerre a été adopté.

Le bill pour le desséchement de la Nouvelle-Orléans a été adopté.

Marché de New York.

New-York, 14 février.—Les nouvelles reçues par le Demetrius et le Cambria confirment la fermeté du coton. Les ventes d'aujourd'hui ne sont que de deux balles. Mid. Orléans 8 1/2. Mid. Mobile 8 3/4. Mid. Upland 8 1/2. La farine est plus ferme, mais les affaires sont limitées. Le blé est plus ferme. Les provisions de toutes sortes sont plus fermes. Le lard est plus ferme. Le whisky est plus ferme, 24 cents.

Cincinnati, 16 février.—Le Cincinnati R. Howard est parti de Louisville avec Pearl à remorque. Le Kate H. ward est à Cincinnati. Le Pearl est à 10 heures, le Kate H. ward à 3 heures, le Cincinnati et le Madison à 5 heures, le Simons, aujourd'hui à 1 heure du matin, le Shotwell à 5 heures, le Belle City à James Johnson à 7 heures, et le Pearl et le J. J. Woodward à 8 heures. Le Southern Bell est à l'hôpital et le M. Kea à 10 heures.

Europe.

Le steamer *Alps* est arrivé dernièrement à New York avec des nouvelles du Havre du 27 janvier et de Paris du 24. Elles sont plus récentes de deux jours que celles reçues par l'*Arabia*.

Le *Moniteur* a publié la note suivante au sujet de la question de Neuchâtel:

"Les Puissances signataires du traité de Paris, réunies à Paris, ont reconnu que le différend qui existait entre la Prusse et la Suisse, au sujet de la principauté de Neuchâtel, ne rentrait pas dans les stipulations du traité de Paris, et qu'elles ne pouvaient pas en prendre connaissance officiellement. Elles ont cependant, dans un esprit de conciliation, et en vue de prévenir des complications, qui ne sont pas dans le but de leur sollicitude, et qui ne peuvent pas être dans le but de leur sollicitude, et qui ne peuvent pas être dans le but de leur sollicitude, et qui ne peuvent pas être